

Le gouvernement est-il d'accord avec le président du Conseil économique du Canada, selon qui il nous faudrait trois ans pour atteindre le plein emploi à raison d'un taux de chômage de 4 p. 100?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je m'excuse, monsieur l'Orateur, mais je n'ai pas compris la question.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

L'EXPIRATION DE LA LOI CONCERNANT L'ORDRE PUBLIC (MESURES PROVISOIRES)

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au premier ministre. Comme il a promis à la Chambre que le gouvernement ferait connaître ses intentions au sujet de la loi concernant l'ordre public (mesures provisoires) avant son expiration le 30 avril, le gouvernement se propose-t-il de mettre fin à cette mesure vendredi prochain? Va-t-il nous donner cette assurance?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'avais promis à la Chambre qu'une annonce serait faite avant la fin du mois, et cette promesse tient toujours.

M. Douglas: En même temps, et avant la fin du mois, le premier ministre dirait-il à la Chambre s'il entend accéder à la requête du premier ministre du Québec relative à une mesure permanente, ou donnerait-il maintenant à la Chambre l'assurance qu'il n'y aura pas de loi permanente et que la législation actuelle est suffisante pour parer à toute situation qui pourrait surgir?

Le très hon. M. Trudeau: Sauf erreur, ce n'est pas ce que demande le premier ministre du Québec. Je ne peux donc pas répondre à cette question hypothétique.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, étant donné que le 12 mars, en réponse à une question, le premier ministre a dit qu'avant la fin d'avril le Parlement du Canada serait saisi de cette question, a-t-il l'intention de limiter à des déclarations l'action du gouvernement à cet égard et, si oui, y aura-t-il deux déclarations, l'une émanant du premier ministre et l'autre, d'un porte-parole du reste du cabinet?

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire à la suite de la déclaration du premier ministre. Le premier ministre du Québec a-t-il demandé une prorogation de l'application de cette loi ou bien une mesure permanente? En ce cas, quelle a été la réponse du premier ministre et de son gouvernement au chef du gouvernement québécois qui semble attendre que l'on réponde à sa lettre.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le premier ministre du Québec ne manifeste vraiment pas au tant d'appréhension que le député. Il m'a écrit voici quelques jours pour me demander ce que nous comptons faire. Je me suis entretenu avec lui à plusieurs reprises au téléphone et je crois savoir qu'il ne souhaite pas nécessairement l'adoption immédiate d'une autre mesure législative.

M. Woolliams: En ce cas, puisque, à en juger par la réponse qu'on vient de nous donner, le premier ministre du Québec ne semble pas demander une mesure permanente, a-t-il émis le souhait que l'on proroge l'application de la loi actuelle?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je crois savoir qu'il ne le souhaite pas, mais ses déclarations ont été faites en public et, en public, il n'a pas dit autre chose que ce qu'il m'a dit en privé, à savoir qu'il ne souhaitait pas une prorogation de l'application de la loi actuelle.

M. Woolliams: Ou une autre loi.

M. l'Orateur: La présidence va permettre au député de Joliette de poser une question supplémentaire. Cependant, la période des questions tire à sa fin, et il y a un certain nombre de députés qui voudraient bien poser des questions. Je prie la Chambre de coopérer avec la présidence en ce qui concerne les questions supplémentaires.

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire demander au très honorable premier ministre s'il est disposé à acquiescer à une demande du gouvernement du Québec à l'égard de cette mesure et si son gouvernement est favorable à l'extension de la loi actuelle?

Le très hon. M. Trudeau: Quant à la position du gouvernement, monsieur le président, j'ai déjà dit qu'elle serait exposée à la Chambre avant la fin du mois. Mais il est assez singulier que les partis de l'opposition, surtout le parti conservateur progressiste, n'ait pas exprimé son opinion là-dessus. Nous serions fort heureux de la connaître, s'ils en ont une.

* * *

LES ALLOCATIONS FAMILIALES

LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE MODIFICATRICE

[Traduction]

L'hon. J. W. Monteith (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, j'avais une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le gouvernement fédéral est-il encore disposé à présenter un projet de loi visant à réformer le régime des allocations familiales et dans l'affirmative, le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il le sera à temps pour être adopté avant septembre de cette année?

M. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je crois avoir dit au député de Winnipeg-Nord-Centre que nous accueillons volontiers les propositions qui nous sont faites maintenant à ce sujet. Nous avons indiqué dans le Livre blanc que nous espérons présenter ce projet de loi à la Chambre en avril, je crois. Je ne pense pas que ce soit possible maintenant mais nous espérons, comme je l'ai dit, qu'il sera prêt le plus tôt possible, dès que nous aurons eu amplement le temps d'étudier tous les points de vue sur la question.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Avec le concours du député, peut-être pourrait-on permettre au député de Perth-Wilmot une question supplémentaire?